

On a retiré tous les ans depuis l'année 1710. sera remplacé pour la plus grande partie par le retranchement de nos dépenses, dont il n'y a aucun article que Nous n'ayons réduit, en commençant par ce qui regarde notre Personne. Quoi que Nous ayons déjà fait une première Reduction sur les Pensions par notre Declaration du trente Janvier dernier, Nous avons crû devoir y faire encore de nouveaux retranchemens, qui joints au premier, en réduiront la plus grande partie à la moitié; Et quelque faveur que mérite une partie de ceux qui jouissent des Pensions, Nous espérons qu'ils souffriront sans peine cette nouvelle Reduction, quand ils sçauront que notre très-cher & très-ami Oncle le Duc d'Orleans, Petit-Fils de France, Regent de notre Royaume, dont le desinteressement & la grandeur d'ame égalent la vigilance & l'attention sur nos intérêts & sur ceux de nos Peuples, a voulu aussi bien que les Princes de notre Sang, donner l'exemple à tous ceux à qui Nous accordons des pensions, par la reduction de celles dont ils jouissent. Ainsi, ne pouvant augmenter, ni même conserver toutes les Impositions, sans charger un Peuple si digne des soulagemens que Nous voulons lui donner, Nous avons trouvé une ressource plus seure & plus honorable dans le retranchement de notre dépense, & de ce qui est plutôt un effet de notre liberalité qu'une véritable dette de l'Etat. Mais comme les retranchemens que Nous faisons sur Nous même, sur les Princes de notre Sang, sur les dépenses de la guerre & de la Marine, sur les doubles Emplois, & en general sur toutes sortes de dépenses privilégiées ou non privilégiées,